Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212202832-20251218-03_12_2025-DE

SEANCE DU 18 décembre 2025

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU à la Mairie de Saint-Clet.

Date de la convocation :	Le 17 novembre 2025	
Présents :	Claude PIRIOU	Alexandre LE DANTEC
	Laure ROPERS	Gérard LE CABEC
	Arnaud LE BRAS	Claude HAMON
	Eric MORDELET	Guirec SCOLAN
	Odile HERVE	Joël PIRIOU
		Clet LE NORMAND
Absents excusés :		
Absents :		
Pouvoirs :		
Quorum :	Atteint	
Secrétaire de séance :	Arnaud LE BRAS	

N°03.12.2025 : Les restes à réaliser – recettes d'investissement :

Au vu de l'exécution budgétaire :

Recettes	RESTE A REALISER	IMPUTATION COMPTABLE
DETR 2024	15 000 €	13461

Le Conseil Municipal, vu le code général des Collectivités Territoriales et l'exposé du Maire décide à l'unanimité :

D'ADOPTER les restes à réaliser de la section d'investissement

DE REPORTER les restes à réaliser au budget primitif 2026 selon les imputations listées dans le tableau ci-dessus.

Le Maire, la secrétaire générale et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Claude PIRIOU

MAIRIE DE SAINT-CLET
22260

Le Secrétaire de séance,
Arnaud LE BRAS